

Lignes directrices

Subventions d'accompagnement Déclic

Automne 2017

Grâce au soutien du Gouvernement du Canada et la générosité des donateurs, la Fiducie nationale est heureuse d'offrir aux communautés, pendant une durée limitée, la chance de recevoir une subvention d'accompagnement Déclic.

Parfois, quelques conseils d'un spécialiste peuvent tout changer dans la régénération d'un lieu historique. Et si vous peinez à trouver les fonds voulus pour sauver un lieu ou si vous avez besoin d'une stratégie pour joindre de nouveaux donateurs, un accompagnement opportun peut vous apporter un surcroît d'énergie. C'est ce que vous offrent les subventions d'accompagnement du programme Déclic, rapprochant des groupes communautaires et les spécialistes dont ils ont besoin pour recevoir des conseils à point sur des nouveaux modèles de production de revenus, des stratégies d'engagement communautaire, la planification des affaires, le développement de partenariats, et le financement.

Voici ce que vous devez savoir :

1. Quatre bourses sont disponibles dans les catégories énumérées ci-dessous. Le formulaire de demande est [disponible ici](#).
2. Le coaching constituera une combinaison de l'un des éléments suivants: téléformation, conseils individuels, activités / exercices de groupe et examen et rétroaction des matériaux et des canaux de communication.
3. Les sessions de coaching seront offertes à distance. Les sessions en personne seront offertes quand possible.
4. Le coaching aura lieu entre novembre 2017 et mars 2018, et se compose de 8 à 14 heures de coaching, impliquant généralement deux entraîneurs de Déclic. Les heures de coaching sont typiquement dans la forme de coaching direct (réunions et discussions). Cependant, parfois, les heures de coaching seront utilisées pour la révision et vérification de matériaux.

Les demandes doivent être déposées au plus tard le 20 octobre 2017 à 17 h (HE). Les candidats retenus seront informés le 3 novembre 2017.

Les subventions de cette année relèvent des catégories suivantes :

- (A) **Financement** (par exemple, un organisme voué au patrimoine a besoin d'aide pour réviser un plan d'activités de financement, une stratégie de sensibilisation des donateurs ou un projet de campagne de sociofinancement)
- (B) **Production de revenus** (par exemple, un groupe communautaire cherche des conseils sur le démarrage d'une nouvelle activité qui apportera des revenus pour un site historique)
- (C) **Commandites** (par exemple, un organisme local voué au patrimoine voudrait savoir comment mener à bien des stratégies de commandite d'un événement ou d'un projet)

(D) Planification d'affaires (par exemple, un groupe de bénévoles a besoin d'aide pour rédiger un plan d'entreprise en vue d'acheter un site historique)

(E) Marketing et communication (par exemple, un organisme voué au patrimoine voudrait des recommandations pour améliorer son efficacité à intéresser un public fidèle et des donateurs dans les médias sociaux)

Admissibilité

Les organisations qui présentent une demande doivent :

- Être un organisme Canadien (soit sans but lucratif enregistré, conseil de bande ou organisme de bienfaisance enregistré).
- Être propriétaire ou locataire d'un lieu historique ou cherchant activement à le devenir (sinon, la demande doit clairement démontrer les avantages qu'apporterait le travail de l'organisation pour un lieu historique en particulier).
- Être en mesure de mettre à profit une subvention d'accompagnement (c'est-à-dire, a déjà commencé à travailler à un projet; a déjà affecté des ressources au projet; et / ou ses dirigeants ont souscrit au projet).

Veillez noter : les anciens bénéficiaires d'une subvention d'accompagnement du programme Déclis peuvent seulement reposer leur candidature un an après l'achèvement de leur subvention.

Si votre organisation et votre projet répondent à ces critères, veuillez remplir [le formulaire](#).

**Veillez noter que ces subventions (d'une valeur estimée de 3 000 \$ à 5 000 \$ chaque) seront accordées sous la forme de temps seulement. Aucun fonds actuel ne sera fourni.*

Le programme de subventions d'accompagnement **Déclis** rapproche des groupes communautaires et des spécialistes de la régénération pour qu'ils collaborent à la recherche de solutions qui sauveront et renouvelleront leurs lieux historiques. Le programme **Déclis** fait partie du programme **Régénération** de la Fiducie nationale.

Régénération aide les personnes passionnées et dévouées qui s'efforcent de sauver et de rénover de magnifiques lieux patrimoniaux partout au pays. Rendez-vous à www.regeneration.ca pour des outils, des conseils ainsi que des possibilités de formation et d'encadrement pour aider les organisations à accroître la vitalité de leur lieu patrimonial.

